

Environnement opérationnel

Contexte

L'opération du HCR en Égypte s'adresse à l'une des plus importantes populations de réfugiés urbains du monde. Cette population est passée de quelque 16 000 personnes relevant de la compétence du HCR en 2000 à plus de 42 500 réfugiés et demandeurs d'asile à la fin de l'année 2007. Le nombre d'Iraqiens réfugiés en Égypte a considérablement augmenté depuis 2006 ; les Iraqiens représentent aujourd'hui 25 pour cent de la population relevant de la compétence du HCR dans le pays. Trente-six autres nationalités sont représentées chez les réfugiés et les demandeurs d'asile en Égypte, les groupes les plus importants étant formés d'Érythréens, de Somaliens et de Soudanais.

L'Égypte est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de son Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cependant, le pays ne s'est pas encore doté d'une législation et de procédures nationales en matière d'asile. Le HCR se charge donc de tous les aspects de la procédure de détermination du statut de réfugié, dont l'enregistrement et la délivrance de pièces d'identité.

En Égypte, les réfugiés et les demandeurs d'asile vivent dans des conditions difficiles, avec peu de possibilités de parvenir à l'autosuffisance ; en outre, leur accès à l'enseignement et à l'emploi est limité. Le HCR et ses partenaires répondent aux besoins essentiels des réfugiés et des demandeurs d'asile, en accordant une attention particulière aux personnes qui ont des besoins spécifiques, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Besoins

En raison des restrictions qui limitent leur accès au marché du travail, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont peu de moyens de gagner leur vie et sont donc tributaires de l'aide humanitaire. Leurs besoins portent sur les services de base, l'assistance essentielle, les soins médicaux et l'éducation. Des évaluations participatives ont indiqué qu'ils souhaitaient avoir accès au système scolaire national, ce qui leur permettrait ensuite de poursuivre leurs études à un niveau plus élevé, en Égypte ou à leur retour dans leur pays d'origine. En outre, les femmes ont besoin d'activités d'apprentissage et de formation professionnelle, et les enfants de cours d'arabe.

Les besoins médicaux sont pris en charge par le système de soins primaires et de soins d'urgence subventionné géré par le HCR et par ses partenaires. Cependant, les services

assurés auprès des personnes qui ont des besoins psychosociaux et psychologiques sont très insuffisants. Ces personnes ont besoin de mécanismes de prise en charge plus efficaces, tout comme les victimes de violences sexuelles et sexistes.

Objectifs principaux

- Assurer la protection juridique des réfugiés et des demandeurs d'asile en Égypte en les enregistrant, en leur délivrant des papiers et en menant des activités ciblées de détermination du statut.
- Aider les partenaires chargés de l'assistance juridique à acquérir les compétences nécessaires en droit civil, administratif et pénal, de sorte que les personnes qui relèvent de la compétence du HCR bénéficient de conseils, d'interventions et d'une représentation dans ces domaines.
- Améliorer l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile aux services publics, pour les soins médicaux d'urgence, les soins de santé primaires, ainsi que l'enseignement primaire et les premières années de l'enseignement secondaire.
- Renforcer l'autosuffisance d'un nombre plus important de réfugiés.
- Faciliter et aider le rapatriement librement consenti, en particulier des réfugiés originaires du Sud-Soudan.
- Utiliser la réinstallation comme une solution durable et un instrument de protection, en particulier pour les réfugiés qui ont des besoins particuliers, moyennant une identification efficace, des évaluations complètes des besoins et une présentation rapide des demandes.
- Intensifier les efforts destinés à diversifier les partenaires du HCR et encourager ces derniers à assumer davantage de responsabilités vis-à-vis des réfugiés.

Cibles prioritaires

- Tous les demandeurs d'asile sont enregistrés et bénéficient de services rapides de détermination du statut de réfugié.
- Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ont accès à des informations pertinentes sur les procédures et les services de l'Organisation.
- Des bourses sont accordées à 7 000 enfants, dont 2 700 de nationalité iraquienne, pour faciliter leur scolarisation.
- Tous les réfugiés et demandeurs d'asile ayant besoin d'une assistance médicale ont accès à des soins de santé primaires et d'urgence dispensés par des établissements subventionnés, ainsi qu'à des médicaments essentiels.
- Tous les individus qui ont des besoins psychologiques particuliers, ainsi que les personnes victimes de violences sexuelles et sexistes ou exposées à de telles violences, bénéficient d'une prise en charge spéciale.
- Une assistance ciblée est prodiguée aux réfugiés qui ont des besoins particuliers. (Quelque 8 000 réfugiés, dont 3 000 Iraquiens, ne pourront subvenir à leurs besoins élémentaires en 2009). Des conseillers socio-psychologiques recensent les personnes qui ont des besoins particuliers, leur viennent en aide et trouvent des solutions à leur situation.
- Quelque 8 000 personnes relevant de la compétence du HCR, dont 3 000 Iraquiens, ainsi que des mineurs non accompagnés et des enfants séparés de leur famille, reçoivent une assistance.
- Environ 800 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficient d'une formation technique et d'une orientation professionnelle destinées à les rendre plus autonomes jusqu'à ce qu'elles regagnent leur pays de leur plein gré.
- Des demandes de réinstallation sont soumises au profit de quelque 900 réfugiés ayant des besoins de protection particuliers.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Iraq	14 900	14 900	15 000	15 000
	Somalie	5 800	5 800	5 950	5 950
	Soudan	10 000	10 000	9 500	9 500
	Pays divers	3 500	3 500	5 000	5 000
Demandeurs d'asile	Iraq	100	100	-	-
	Somalie	90	90	50	50
	Soudan	13 130	13 130	11 500	11 500
	Pays divers	2 000	2 000	2 000	2 000
Apatrides		70	70	70	70
Total		49 590	49 590	49 070	49 070



Un réfugié iraquien a monté sa propre affaire en Égypte.

- Tous les réfugiés originaires du Sud-Soudan qui souhaitent rentrer dans leur pays bénéficient d'un accompagnement psychosocial, ainsi que d'une aide au transport et d'indemnités de rapatriement.
- Quelque 2 000 réfugiés iraquiens désireux de regagner leur pays bénéficient d'un accompagnement psychosocial et d'une aide pour accomplir les formalités de sortie du territoire.
- Des cours sur le droit des réfugiés sont organisés dans trois universités, au profit de quelque 180 fonctionnaires des services d'immigration, de la police et des forces de sécurité, ainsi que de collaborateurs d'organisations partenaires.
- Quelque 74 réfugiés et apatrides âgés, sans ressources, bénéficient d'une aide financière pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Stratégie et activités

L'Organisation conservera les moyens nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'enregistrement, de détermination du statut de réfugié et de délivrance de documents. Les mécanismes d'orientation pour l'assistance et la réinstallation, ainsi que pour les services médicaux et psychosociaux, seront renforcés. Le suivi sera amélioré et les dossiers des personnes qui ont des besoins particuliers seront mis à jour régulièrement. La capacité d'intervention en faveur des personnes placées en détention sera renforcée, de même que les mécanismes d'appui aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

Le Gouvernement égyptien et le HCR débattent actuellement des modalités d'un accord visant à procurer des pièces d'identité à tous les demandeurs d'asile et réfugiés. Les documents précédemment fournis à l'ensemble de cette population seront remplacés.

Le Haut Commissariat mènera des campagnes d'information massives et développera ses activités de conseil et d'orientation, pour garantir la transparence de ses politiques, procédures et mécanismes et veiller à ce qu'ils soient bien compris de la communauté réfugiée.

L'Organisation développera et étendra ses réseaux d'orientation et d'appui au Caire et aidera les organisations de réfugiés à se doter de moyens plus solides pour offrir des filets de sûreté aux membres vulnérables de leurs communautés.

Des activités de renforcement des capacités et de formation seront organisées à l'intention de journalistes, d'universitaires, d'avocats, de juges et du Secrétariat de la Ligue des États arabes. Le HCR collaborera avec l'Équipe des Nations Unies dans le pays et renforcera en outre ses partenariats avec des institutions onusiennes telles que l'OMS, l'UNICEF, l'OIT et l'ONUSIDA.

Le bureau du Caire renforcera son rôle de centre régional pour l'information, la formation au droit des réfugiés et les services d'appui technique dans les pays arabophones. Il traduira des documents en arabe et les diffusera dans l'ensemble de la région.

Contraintes

L'absence de législation et de procédures nationales réglementant le traitement des réfugiés est une contrainte majeure pour le HCR en Égypte. Les difficultés d'accès des réfugiés aux services publics et l'augmentation du coût de la vie contrarient également l'assistance et la protection.

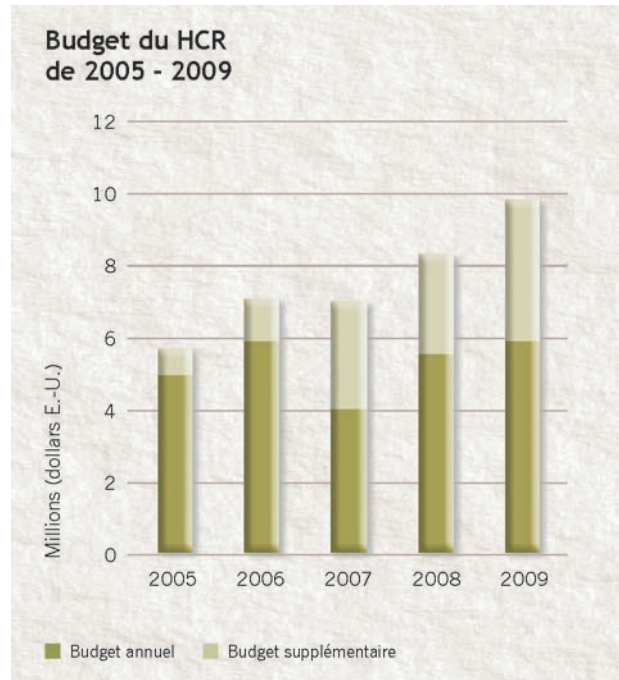
Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	1
Effectif total	50
Fonctionnaires internationaux	7
Collaborateurs nationaux	25
JEA	2
VNU	16

Informations financières

Depuis 2007, le budget supplémentaire augmente régulièrement en raison des déplacements incessants de populations causés par le conflit en Iraq. Le HCR exécutera également des activités au titre de programmes supplémentaires pour appuyer le rapatriement de réfugiés soudanais.

Partenaires opérationnels
Partenaires d'exécution
Organismes gouvernementaux : Département chargé des réfugiés, ministère des Affaires étrangères.
ONG : AMERA
Autres : Université du 6 octobre, Université du Caire
Partenaires d'exécution
ONG : Caritas, CEOSS, Planning familial, <i>Refuge Egypt</i> , Services de secours catholiques



Activités et services	Budget (dollars E.-U.)						
	2008			2009			
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire		Total
					Situation iraquienne	Rapatriement des réfugiés soudanais	
Protection, suivi et coordination	677 543	51 566	729 109	752 590	46 223	77 741	876 554
Activités génératrices de revenus	171 127	40 000	211 127	80 292	32 847	0	113 139
Appui opérationnel (aux partenaires)	159 471	111 457	270 928	285 715	105 839	0	391 554
Assistance juridique	239 177	66 954	306 131	251 342	103 859	0	355 201
Besoins domestiques	930 458	453 800	1 384 258	1 024 445	807 062	0	1 831 507
Éducation	472 711	729 018	1 201 729	919 599	651 843	0	1 571 442
Santé	518 451	685 000	1 203 451	574 758	279 416	0	854 174
Services communautaires	112 276	11 456	123 732	113 832	19 161	0	132 993
Transport et logistique	15 704	501 241	516 945	69 392	1 003 650	678 412	1 751 454
Total des opérations	3 296 918	2 650 492	5 947 410	4 071 965	3 049 900	756 153	7 878 018
Appui au programme	1 705 248	147 979	1 853 227	1 848 615	61 734	0	1 910 349
Total	5 002 166	2 798 471	7 800 637	5 920 580	3 111 634	756 153	9 788 367

¹ Inclut les programmes supplémentaires pour la situation en Iraq (2 216 710 dollars E.-U.) ainsi que pour le rapatriement et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées au Sud-Soudan (581 761 dollars E.-U.).

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.